

JE CONSTRUIS UNE ANNEXE A MON
HABITATION ACCOLEE OU NON A
MON HABITATION

VOTRE PROJET EST SOUMIS A AUTORISATION SI:

*Vous envisagez la construction d'un garage, abri de jardin, pool-house etc. donc la surface est supérieure à 5m² d'emprise au sol. Au-delà de 20m² vous devez demander un permis de construire

VOTRE PROJET N'EST PAS SOUMIS A AUTORISATION SI:

*Vous envisagez la construction d'un garage, abri de jardin, pool-house etc. donc la surface est inférieure ou égale à 5m².

PIECES A FOURNIR:

- ☐ Formulaire CERFA
- ☐ DP1– Plan de situation
- ☐ DP2– Plan de masse
- ☐ DP3– Plan en coupe
- ☐ DP4– Plan des façades et des toitures
- ☐ DP5– Notice explicative
- ☐ DP6– Document graphique
- ☐ DP7 et DP8– Photographie



Mairie de Saint Denis de Cabanne

78 rue des écoles– 42750 SAINT DENIS DE CABANNE

Tél : 04 77 60 08 21– Fax : 04 77 60 18 80

mairie@saintdenisdecabanne.fr

Formulaire Cerfa

Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

1. Identité et coordonnées du déclarant.
 Vous êtes un particulier : Madame ☐ Monsieur ☐
 Nom : _____
 Adresse : Numéro : _____ Voie : _____
 Lieu-dit : _____ Localité : _____
 Code postal : _____ CP : _____ Cedex : _____ Pays : _____

Imprimé à remettre dûment complété et signé

Le formulaire Cerfa comprend:

- > Les informations concernant l'identité du déclarant, l'adresse du terrain et une courte description du projet.
- > La déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions.

A savoir : un projet de piscine est soumis au versement de la taxe d'aménagement et de la redevance d'archéologie préventive.

Attention : sur le formulaire fiscal, veillez à ne pas oublier d'indiquer la date, le nom et la signature du demandeur.

Le formulaire Cerfa est téléchargeable sur internet,

DP2 Plan de masse



Exemple de plan à joindre

Vous pouvez imprimer le plan de masse via le site internet www.cadastre.gouv.fr

Vous devez indiquer sur le plan son échelle et l'orientation.

Choisissez une échelle permettant de représenter le projet dans le terrain (si possible plan au 1/250° et/ou au 1/500°).

Le plan de masse présente la totalité de la construction concernée par le projet. Il indique les façades, toitures qui font l'objet de la modification.

Le plan de masse doit faire apparaître :

- > les constructions existantes sur le terrain coté en 3 dimensions,
- > le projet coté dans toutes les dimensions et son emplacement exact ainsi que les distances par rapport aux voies et aux limites du terrain,
- La végétation existante maintenue ou supprimée ou plantée. Précisez les essences.
- > les distances entre les constructions existantes
- > les éventuelles servitudes applicables au terrain
- > la modalité de raccordement de la construction aux différents réseaux

DP1 Plan de situation



Exemple de plan à joindre

Le plan de situation permet de connaître la situation du terrain à l'intérieur de la commune afin de savoir les règles d'urbanisme qui s'appliquent dans la zone où est situé votre projet.

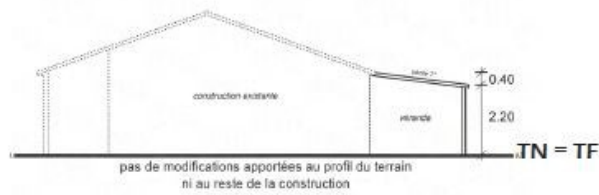
Vous devez indiquer sur le plan son échelle et l'orientation, c'est-à-dire la direction du Nord.

Vous devez:

- > mettre en évidence votre terrain sur le plan (entourez ou pastillez),
- > indiquer l'adresse du terrain
- > indiquer l'angle de prise de vue à partir duquel les photos jointes (pièces DP6, DP7 et DP8) ont été prises.

Vous pouvez imprimer le plan sur www.cadastre.gouv.fr ou www.geoportail.gouv.fr

DP3 Plan en coupe



Exemple de plan à joindre avec les traits de coupe sur le plan de masse

Le plan en coupe complète le plan de masse et permet de comprendre l'implantation du projet et ses incidences sur le terrain existant avant le projet.

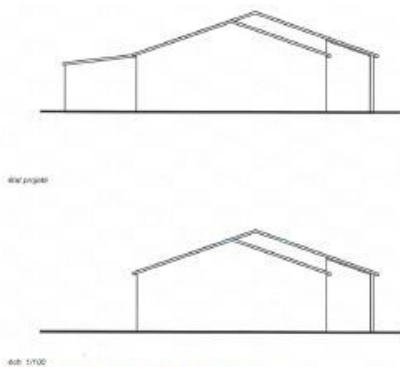
Le plan en coupe doit faire apparaître :

- > le profil du terrain avant et après les travaux,
- > l'implantation de la ou des constructions par rapport au profil du terrain,
- > l'amplitude maximale des mouvements de terrain cotées en mètres (déblais et remblais).

À SAVOIR :

- > l'amplitude des mouvements de terrain est réglementée par l'article 11 du PLU,
- > reporter le trait de coupe sur le plan de masse.

DP4 Un plan des façades et des toitures



Exemple de plan à joindre

Les plans des façades et des toitures permettent d'apprécier l'aspect extérieur futur de la construction.

Ils doivent faire apparaître la composition de l'ensemble de chaque façade, la répartition des matériaux et leurs aspects, les portes, les fenêtres et plus largement tout ce qui se voit de l'extérieur.

Vous devez fournir le plan de toutes les façades des constructions, quelles aient ou non des ouvertures.

DP5 Une notice explicative et descriptive du projet

Exemple : margelles couleurs pierre, liner couleur sable ...

DP6 Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement



Exemple de document à joindre

Ce document permet d'apprécier la situation du projet par rapport aux constructions avoisinantes et au paysage.

Le photomontage est la solution la plus simple pour un non professionnel. A partir d'une photographie montrant le site existant et d'une image de synthèse ou d'un croquis du projet dans son environnement.

Vous devez faire apparaître l'état actuel ainsi que les modifications projetés.

DP7 & DP8 des photographies

DP 7



DP 8



Exemple de photos

DP7 permet de situer le terrain dans l'environnement proche.

DP8 permet de situer le terrain dans le paysage lointain.



NOTES POUR MON PROJET

Mairie de Saint Denis de Cabanne
78 rue des écoles 42750 Saint Denis de Cabanne
Tel: 04 77 60 08 21 Fax: 04 77 60 18 80
mairie@saintdenisdecabanne.fr